



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, mardi 30 janvier 2024

Lutte contre la pêche illicite

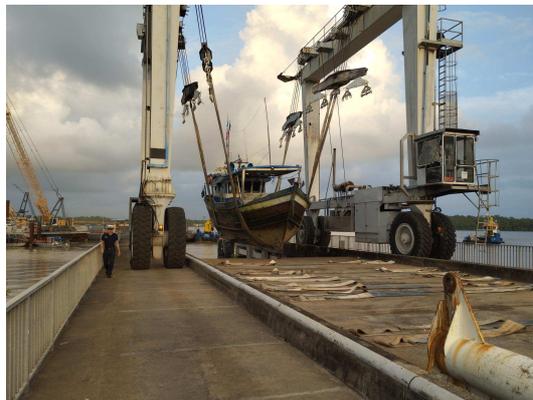
Déroutement d'un navire brésilien en action de pêche illégale au large de la Guyane.

Mercredi 10 janvier 2024, sous l'autorité du préfet de la Guyane, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer, le patrouilleur **La Résolue des forces armées a intercepté le navire brésilien «COMTE MAYDSON» en action de pêche illégale** dans les eaux territoriales françaises.

Ce contrôle a abouti à la saisie de **4 kilomètres de filets, 9.5 tonnes de poissons, ainsi que plusieurs kilomètres de palangres.**

Ce navire ayant déjà fait l'objet de plusieurs procès-verbaux de constatation d'infraction pour les mêmes faits, le directeur général des territoires et de la mer (DGTM) de Guyane a décidé de le dérouter vers le port du Larivot, puis à sa destruction sur instruction du juge des libertés et de la détention (JLD).

Le **capitaine du navire** a été remis aux gendarmes maritimes affectés à la DGTM afin d'être placé **en garde-à-vue.**



Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr